



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-huit septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joëlle CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Monsieur Daniel MAHE (pouvoir à Madame Monique BARRIERE), Madame Annie COURCY (pouvoir à Monsieur Hervé PINEAU), Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 18/09/2025		Nombre de votants	12
Nombre de membres afférents		Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	18	Suffrages exprimés	12
Nombre de membres présents	10	Pour	12
Nombre de procuration	02	Contre	00

25.58 - Mise à disposition de la salle la Tonnelle au bénéfice de l'association l'Atelier du Souffle - Saison 2025/2026

Pièce annexée : convention

Dans le cadre du soutien aux associations marselloises, la Commune, en plus d'une aide financière versée sous forme de subvention, est amenée à mettre gracieusement à disposition de celles-ci des locaux et/ou équipements communaux, selon des modalités réglées par voie de convention entre la commune et les associations utilisatrices, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Celles-ci ont vocation à définir au mieux les conditions dans lesquelles les infrastructures peuvent être utilisées, ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties. Elles visent à clarifier et à améliorer les relations entre la commune et les associations, mais également à optimiser la gestion des différents équipements.

L'association l'Atelier du Souffle, identifiée comme association à vocation intercommunale suite à modification des statuts en date du 21 juillet 2025, dont le récépissé a été émis par la Préfecture de Charente-Maritime le 12 septembre 2025, sollicite l'autorisation d'occuper la salle la Tonnelle (, afin d'y organiser ses activités, le mardi de 16h00 à 18h.

AR Prefecture

En conséquence,
017-211702220-20250923-DELIBERATIO2558-DE
Reçu le 06/10/2025
Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de l'association l'Atelier du Souffle, pour l'occupation de la salle la Tonnelle, afin de pouvoir y organiser ses activités, le mardi de 16h à 18h,

Considérant la nécessité de fixer les conditions de mise à disposition des infrastructures communales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de mise à disposition de la salle la Tonnelle au profit de l'association l'Atelier du Souffle, pour la saison associative 2025/2026 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 24 septembre 2025,

Le Maire, Président de séance,
Hervé PINEAU



Le Secrétaire de séance,
Franck COUDRAY